



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2018

CHAMPIONNATS PRO ET AMATEUR



HORSE - BALL

DU 22 AU 24 JUIN 2018 – MARNES LA COQUETTE (92)

	Période de qualification	Clôture
Pro Elite, Pro, Amateur Elite et Amateur 1	Du 19 juin 2017 au 13 mai 2018	Lundi 18 juin 2018
Amateur 2, 3, 4 et Critérium 1, 2, 3	Du 19 juin 2017 au 13 mai 2018	Lundi 4 juin 2018

SOMMAIRE

Conditions générales.....	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	3
Prix	4
Informations organisateur	4

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application du règlement des compétitions FFE en vigueur, Dispositions Générales et Règlement Spécifique Horse Ball, complété par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

L'ensemble des informations sur la manifestation sont disponibles sur le site internet officiel de l'évènement : <http://www.horse-ball.org/jardy>.

SYSTEME D'ARBITRAGE

Le système d'arbitrage retenu pour la compétition est : système d'arbitrage avec 3 arbitres à pieds (Art 3.4/E-2 du règlement des dispositions spécifiques horse-ball).

L'ensemble des informations relatives au fonctionnement précis du système d'arbitrage est disponible sur www.ffe.com (Discipline/Horse-Ball/Officiels de compétition/Guide de l'arbitre : 3 arbitres à pied).

CHEVAUX ET BOXES

Le logement des chevaux sur place est obligatoire. L'hébergement type "paddock", est formellement interdit. La réservation des boxes s'effectue directement sur le site internet de la manifestation, par paiement sécurisé, par virement ou par chèque bancaire (<http://www.horse-ball.org/jardy>).

Date de clôture pour la réservation des boxes : **lundi 4 juin 2018**, à minuit. Au-delà de cette date, aucune réservation, modifications et/ou remboursement ne pourront être pris en compte, sauf accord exceptionnelle des organisateurs. Dans le cas d'une réservation au-delà de la date de clôture (lundi 4 juin 2018, à minuit) le tarif du boxe sera majoré de 10€ TTC. L'arrivée et l'accueil des chevaux sur le site se feront le jeudi 21 et le vendredi 22 juin 2018 entre 8h00 et 22h00. En dehors de ces dates et horaires, l'accès au Haras de Jarly ne sera pas autorisé.

VISITE VETERINAIRE

PRO ELITE, PRO & AMATEUR ELITE : inspection vétérinaire quotidienne obligatoire.

AMATEUR 1, 2, 3 et 4, et CRITERIUM 1, 2, 3 : pas de visite systématique. Le jury est compétent pour demander à tout cavalier de se rendre à une inspection vétérinaire avec son cheval et le Livret d'Accompagnement. Dans ce cas, un formulaire de convocation sera remis au cavalier en fin de match.

CAVALIERS, SOIGNEURS ET ENTRAINEURS

Les équipes, joueurs et chevaux devront se conformer aux informations réglementaires fédérales, ainsi qu'à celle de l'organisateur, cf. INFORMATIONS ORGANISATEUR, notamment :

- Tenue d'équitation et port du casque obligatoire à cheval sur l'ensemble du site en toutes circonstances
- Les cavaliers, soigneurs et entraîneurs doivent adopter une tenue correcte durant toute la durée de la manifestation et se conformer au règlement lors des différents moments officiels de la compétition (inspection vétérinaire, paddock, terrain, remise des prix...)

Conditions de participations

PARTICIPATIONS

Les championnats de France sont ouverts à tout cavalier français ou aux étrangers sans restriction de nationalité, et à tout poney / cheval inscrit sur la liste FFE. Au maximum 2 cavaliers étrangers

sont autorisés sur une feuille de match par équipe engagée pour la saison 2018. Conformément au règlement général des compétitions 2018, avant d'engager un cheval et un concurrent, l'engageur doit s'assurer de leurs qualifications pour l'épreuve considérée. La possibilité informatique de réaliser un engagement ne valide pas la qualification du concurrent et/ou du cheval.

Pour les catégories AMATEUR 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3, il est possible d'effectuer un changement cavalier et/ou cheval jusqu'au lundi 18 juin 2018 à minuit dans les conditions suivantes :

- Présentation d'un certificat vétérinaire ou médical
- 50€ de pénalité par changement (exemple : 100€ si changement du cavalier et du cheval)

Ces modifications ne peuvent entrainer aucun changement une fois la répartition dans les différents niveaux de poules nationales effectuée.

ENGAGEMENTS

PRO ELITE, PRO, AMATEUR ELITE et AMATEUR 1 = les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la compétition.

AMATEUR 2, 3, 4 & CRITERIUM 1, 2, 3 = les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la phase finale du championnat pour lequel elles sont qualifiées à l'issue des phases régionales. Pour effectuer les engagements, il faut impérativement connaître la catégorie dans laquelle les équipes sont qualifiées.

Attention : Pour les phases finales des catégories AMATEUR 2, 3, 4 & CRITERIUM 1, 2, 3, les engagements terrain ne sont pas autorisés.

SYSTEME SPORTIF

Pour toutes les catégories : cf. Règlement Spécifique Horse Ball 2018.

La programmation des rencontres, ainsi que des inspections vétérinaires seront communiqués à la suite de la clôture des engagements le lundi 4 juin 2018 à minuit, et au plus tard le lundi 18 juin 2018, sur le site internet de la manifestation (<http://www.horse-ball.org/jardy>).

EPREUVES ET LICENCES

cf. Règlement Spécifique Horse Ball 2018.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS CAVALIER

Pour les cavaliers des catégories AMATEUR 2, 3, 4 et CRITERIUM 1, 2, 3 :

Les cavaliers doivent avoir un minimum de 3 participations en épreuve CLUB et/ou AMATEUR au cours de la saison 2018 pour participer à la phase finale du championnat pour lequel elles sont qualifiées à l'issue des phases régionales.

Une participation correspond à un engagement réglementaire dans une compétition officielle FFE de Horse Ball, que cet engagement corresponde à 1 match ou 2 demi périodes effectivement jouées. Pour être prise en compte dans les qualifications, le résultat de l'équipe doit être enregistré auprès de la FFE et validé.

Les épreuves des championnats 2017 ne sont pas comptabilisées.

Prix

Des prix seront distribués aux 8 premières équipes des épreuves suivantes :

- PRO ELITE, PRO
- AMATEUR ELITE, AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3, AMATEUR 4
- CRITERIUM 1, CRITERIUM 2, CRITERIUM 3

2 trophées seront également décernés :

- le prix "Jean-Paul Depons", pour le meilleur cheval
- le prix "Yves Verrier" pour l'équipe la plus fair-play

Informations organisateur

HEBERGEMENTS

Le Haras de Jarly est un parc départemental et un patrimoine naturel du Conseil Général des Hauts de Seine. Conformément à la législation en vigueur, le camping, bivouac et barbecue, sont strictement interdits sur l'ensemble du Haras de Jarly et sur les aires de stationnement (barbecues électriques autorisés). Aucune tente ne sera acceptée sur le site. Il est néanmoins toléré de loger à l'intérieur des camions. Les caravanes et camping car sont autorisés. Néanmoins, le stationnement de ces véhicules sur le parking réservé aux camions et à proximité des bornes électriques n'est pas garanti (pour des raisons évidentes de places disponibles). Pour l'alimentation en électricité des camions, l'installation du Haras de Jarly est stricte et sécurisée. A ce titre, un camion n'étant pas aux dernières normes européennes, ne pourra pas être alimenté.

PRESENTATION DES EQUIPES ET DES CONCURRENTS

- Les joueurs doivent se présenter dans une tenue correcte et uniforme (Règlement Spécifique Horse Ball 2018).
- Les entraîneurs et soigneurs doivent être dans une tenue correcte et uniforme. Alcool et tabac sont formellement interdits sur le terrain (Règlement Spécifique Horse Ball 2018).
- Toute personne montant un cheval doit être licenciée à la FFE et être en tenue d'équitation (Règlement Spécifique Horse Ball 2018).
- La tenue d'équitation doit être adaptée, propre et correcte, y compris lors des remise des prix. Le Président de jury sanctionnera toute tenue inadaptée ou dangereuse. Le règlement sur la tenue s'applique également au paddock.

Sur les différents espaces officiels de la manifestation (visite vétérinaire, paddock, terrain, remise des prix...), et pour tous les représentants d'une équipe (joueurs, soigneurs et entraîneurs), les shorts (quels qu'ils soient) sont interdits, tout comme les sandales (claquettes...). Lors des différents moments officiels de la compétition (visite vétérinaire, paddock, terrain, remise des prix...), les joueurs, soigneurs et entraîneurs devront se présenter dans une tenue uniforme. Sur le terrain de compétition, seuls 6 joueurs, 6 chevaux, 1 ou 2 entraîneurs et 8 soigneurs maximum seront autorisés à entrer sur le terrain de compétition. Les entraîneurs et capitaines sont garants de l'attitude de leurs joueurs et de leurs encadrements.

PRESENTATION DES CHEVAUX

Les chevaux doivent être toilettés. Les harnachements doivent être maintenus propres.

COMPORTEMENT

Toute impolitesse ou manquement de civilité sera signalé et sanctionné. Il est demandé de faire preuve de la courtoisie propice à la sérénité, ainsi que d'adopter un comportement "d'homme de cheval" en permanence. Toute maltraitance ou brutalité observée sur un cheval entraînera une exclusion immédiate. Durant toute la durée de la manifestation, il est impératif d'appliquer les consignes de sécurité et de respecter les différentes indications de balisage. Tout accident provoqué par un chien en liberté engage la responsabilité de son propriétaire.

CIRCULATION

Les véhicules motorisés (motos, scooters...) ne sont pas autorisés. Il est impératif de respecter le plan de circulation et le balisage mis en place sur le site. Respecter les zones réservées aux piétons (pas d'équidés, même tenus en main). Respecter les voies de circulation "Chevaux" pour circuler dans les différentes zones du Haras de Jardy. Il est interdit de trotter ou de galoper dans les allées. Plusieurs parkings seront ouverts sur le site du Haras de Jardy (public, cavaliers, VIP, camions). Les accès s'effectueront par des entrées différentes les unes des autres. L'ensemble des plans d'accès sont disponibles sur le site internet de la manifestation.

TABAC et ALCOOL

Le Haras de Jardy est soumis à la législation sur l'interdiction de fumer dans les lieux couverts et non couverts d'accueil de mineurs (Décret 2006 - 1386 du 15/11/2006 - R 3511/1 du code de la santé public). La consommation d'alcool est interdite à cheval et sur tous les terrains (matches, détente, visite vétérinaire...).

DEGRADATIONS

Toutes dégradations provoquées par une inobservation des règles et règlements régissant la compétition, n'engagera aucunement la responsabilité des organisateurs. Bien qu'un service de sécurité soit mis en place, les risques de vol ou de dégradations ne sont pas garantis. Tout vol ou dégradation ne saurait engager la responsabilité des organisateurs.

AFFICHAGE - PROGRAMMATION - SECRETARIAT GENERAL

Un système d'affichage sera mis en place tout au long de la manifestation permettant de suivre l'évolution des résultats et classements, ainsi que d'obtenir toutes les informations nécessaires (renseignements utiles, programmations des rencontres, visites vétérinaires...). Le Secrétariat Général est ouvert tout au long de la manifestation pour répondre aux questions des concurrents.

BOXES

Veiller à maintenir l'abords des boxes propres après votre passage et d'utiliser les poubelles pour vos déchets.

SANCTIONS

A tout moment, les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes, concurrents, équipes... ne respectant pas les règles et règlements régissant la compétition, l'organisation et/ou le Haras de Jardy, ou encore, toute personne manifestant un comportement nuisible au bon déroulement de la manifestation. Les concurrents et/ou équipes ne respectant pas les différentes règles de présentation (concurrents et/ou chevaux) ou de sécurité et de comportement, pourront se voir refuser l'accès à la visite vétérinaire et/ou aux terrains de détente et de compétition.

Note : Durant toute la manifestation, un service médical, ainsi qu'un maréchal ferrant et un service vétérinaire seront présents sur le site du Haras de Jardy. Les coordonnées du vétérinaire et du maréchal ferrant seront inscrites sur les portes de tous les boxes.